Charte de l'habillage extérieur et du déploiement de l'identité Île-de-France Mobilités sur les bus et cars

Juin 2021



Préambule : les évolutions



Cette nouvelle version de la charte Île-de-France Mobilités (mars 2021) apporte les modifications suivantes :

- Mise à jour des références des adhésifs certifiés 3M page 8
- Mise à jour des tracés des bus pages 9, 10, 11, 15 et 16
- Nouveau service Transport à la Demande : pages 17 et 22
- Sticker « angles morts » : page 24

Sommaire

1 - LIVRÉE ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Principes généraux p 5

Couleurs de l'identité Île-de-France Mobilités p 6

Références industrielles p7

Références des adhésifs certifiés pour les bus et cars p8

Livrée générique des bus p 9

Livrée générique des cars p 12

Livrée des véhicules propres p 15

Livrée des véhicules équipés p 16

Services p 17

- > Exemple de Livrée Express p 18
- > Exemple de Livrée Filéo p 19
- > Exemple de Livrée Noctilien p 20
- > Exemple de Livrée Pam p 21

> Exemple de Livrée Transport à la Demande p 22

Sticker « priorité au bus » p 23

Sticker « angles morts » p 24

2 - DÉPLOIEMENT

Commande auprès des constructeurs p 26
Procédure de demande de livrée p 27
Identifiants des collectivités et opérateurs p 28

Marquage technique et signalétique p 29

3 - TABLEAU DE SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITÉ ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS p 31

4 - CAHIER DES CHARGES POUR LES VÉHICULES RÉTROFITÉS ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

6 modèles de sticker p 33

Fabrication des 6 modèles de sticker p 34

Pose du modèle 1 à l'avant des bus uniquement p 35

Pose du modèle 2 à l'avant des cars uniquement p 36

Pose des modèles 3 et 4 à l'arrière des véhicules p 37

Découpe obligatoire aux niveaux des joints p 39

Localisation de la découpe aux niveaux des joints p 40

Pose du modèle 5 p 41

5 - RÉGLEMENTATION SUR LES VITRES ISSUES DE SECOURS p 44

Livrée Île-de-France Mobilités

Principes généraux



Créée en 2017 en remplacement de la marque STIF, Île-de-France Mobilités souligne à la fois son lien avec le territoire d'exercice de sa compétence et avec l'institution régionale.



L'objectif de la nouvelle livrée et les principes structurants du design extérieur concourent à une perception intuitive par le voyageur d'un réseau unique et intermodal exploité par différents transporteurs.

La marque Île-de-France Mobilités est nettement visible, répétée et présente à différentes tailles pour satisfaire toutes les distances de lecture, tant à la montée à bord qu'en vision de loin.

Les éléments qui la composent (Île-de-France ; Mobilités ; carré avec voyageur) autorisent une déstructuration, c'est-à-dire une utilisation différente de celle du logotype lui-même.

Cette déstructuration doit être exclusivement réalisée par Île-de-France Mobilités.

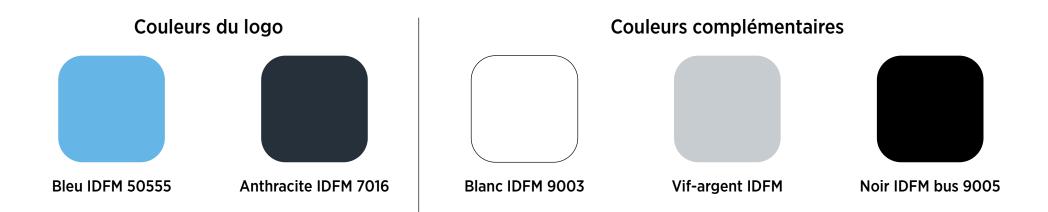
Couleurs de l'identité Île-de-France Mobilités



Le bleu IDFM 50555, l'anthracite IDFM 7016, le blanc IDFM 9003, le vif-argent IDFM, et le noir IDFM bus 9005 permettent une perception de qualité, de sobriété et de pérennité dans tous les environnements du territoire.

Les couleurs de l'identité Île-de-France Mobilités marquent l'homogénéité du parc matériel roulant bus et cars, conférant une unité à tous les réseaux de bus et cars du territoire francilien, depuis les réseaux de proximité en grande couronne jusqu'aux zones denses.

Depuis janvier 2019, « l'anthracite matériel roulant » est remplacé par un « noir ».



Références industrielles

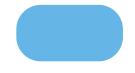


Bleu IDFM 50555	Anthracite IDFM 7016	Blanc IDFM 9003	Vif-argent IDFM	Noir IDFM bus 9005
RAL 50555 (étalon sur demande)	RAL 7016	RAL 9003	RAL 9006 (teinte) + aspect pailleté (étalon vif-argent sur demande)	RAL 9005
Formule de peinture LECHLER validée (pour 1000 g): • TB Lechsys intense white: 363,7 g • TB Lechsys violet: 4,2 g • TB Lechsys cobalt blue: 10,1 g • Acriprof UHS: 622 g			Formules de peinture utilisées depuis 10 ans : • STANDOX (Dupont de Nemours) pour 100 g : base 394 (quantité 75,06 ml) + base 311 (quantité 37 ml) • SIKKENS pour 1 kg : base 666 (420,5 ml), 400 (1,5 ml), 332XS (93,2 ml), 777 (388,5 ml), 888CC (105,1 ml)	

Les formules de peinture sont données à titre d'exemple. Tout projet de développement et de mise en peinture doit être validé par Île-de-France Mobilités, avec un délai à prévoir de 8 semaines.

Références des adhésifs certifiés pour les bus et cars





Bleu IDFM 50555

Hexis

• HX20284B

Avery

- 800 3082F Bleu
- 7850 640D Bleu
- SWF (800 3082F)

3M

- CT180mC-3251
- 100-3251



Anthracite IDFM 7016

Hexis

• HX20432B

Avery

- 800 3083A Anthracite
- 7850 641A Anthracite
- SWF (800 3083A)

3M

- CT180mC-3249
- 100-3249



Blanc IDFM 9003

Hexis

• HX20500B

Avery

- 800 3084A Blanc
- 7850 656A Blanc
- SWF (800 3084A)

3M

- CT180mC-3254
- 100-3254



Vif-argent IDFM

Hexis

• HX20990B

Avery

- 800 3085B Argent
- 7850 643B Argent
- SWF (800 3085B)

3M

- CT180mC-58 ou 180mC-120
- 80-58



Noir IDFM bus 9005

Hexis

• HX20889B Noir charbon Brillant HX

Avery

- 801 PC Black
- Supreme Wrapping Film Gloss Black

3M

- CT180mC- 2 Noir
- 100-12 Noir brillant
- 50-12
 Noir brillant
- 2080-G12 Gloss black

Livrée générique des bus



Les éléments clés de la livrée générique bus « Île-de-France Mobilités »

- Une bande bleue sur les portes du véhicule pour indiquer la montée (selon les directives des transporteurs).
- Une bande bleue circule sur les pavillons latéraux du véhicule. Elle part de l'avant et s'arrête au niveau de la forme noire (des deux côtés).
- Un bloc marque « Île-de-France Mobilités » blanc se situe sur le capot avant et sur l'arrière du véhicule.
- Un bloc marque « Île-de-France Mobilités » est installé sur la première vitre à proximité de la porte avant.
- Une forme noire supportant la marque « Île-de-France Mobilités » est présente à l'arrière des flancs du véhicule et s'arrête avant la porte arrière (côté droit) ou au tiers de la carrosserie (côté gauche). La marque « Île-de-France Mobilités » est déstructurée : le « mobilités » s'arrête sous le « n » de « France ».
- Le véhicule est vif-argent (sauf les parties énoncées ci-dessous).
- La face avant du véhicule est majoritairement bleue.
- L'arrière du véhicule est coloré en bleu, du pavillon jusqu'au pare-chocs.
- Le toit et le pavillon sont blancs.



Les fichiers techniques des livrées bus ont évolué en 2020. Pour tout nouvel habillage, y compris pour des modèles déjà en circulation, les opérateurs doivent demander le fichier de la livrée du bus (version 2020) à l'agence en charge du design extérieur.

voir Procédure de demande de livrée page 27

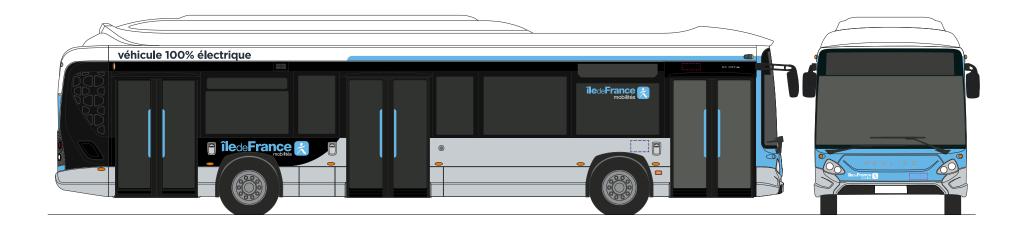
Exemple: bus Heuliez GX 337 100% électrique





Exemple: bus Heuliez GX 337 100% électrique







Logo collectivité territoriale 560 x 350 mm maximum

Logo opérateur de transport 300 x 120 mm

Livrée générique des cars



Les éléments clés de la livrée générique car « Île-de-France Mobilités »

- Une bande bleue sur la porte avant du véhicule pour indiquer la montée à bord.
- Côté droit, une bande bleue circule de l'avant jusqu'à la porte arrière sur le pavillon latéral du véhicule.
 Côté gauche, une bande bleue circule de l'avant jusqu'à la bande noire sur le pavillon latéral du véhicule.
- Un bloc marque « Île-de-France Mobilités » blanc se situe sur le capot avant et sur l'arrière du véhicule.
- Un bloc marque « Île-de-France Mobilités » est installé sur la carrosserie à proximité de la porte avant.
- Une forme noire supportant la marque « Île-de-France Mobilités » est présente à l'arrière des flancs du véhicule et s'arrête avant la porte arrière (côté droit) ou au tiers de la carrosserie (côté gauche). Elle rejoint une bande latérale noire qui longe le véhicule sous les baies vitrées. La marque « Île-de-France Mobilités » est déstructurée : le « mobilités » s'arrête sous le « n » de « France ».
- Le véhicule est vif-argent (sauf les parties énoncées ci-dessous).
- L'arrière du véhicule est coloré en bleu, du pavillon jusqu'au pare-chocs.
- · Le toit est blanc.



Les fichiers techniques des livrées cars antérieurs à juin 2018 ne sont pas conformes et ne doivent plus être utilisés : depuis juin 2018 pour tous nouveaux véhicules, les opérateurs doivent demander les fichiers des livrées cars (version 2020) à l'agence en charge du design extérieur.

voir Procédure de demande de livrée page 27

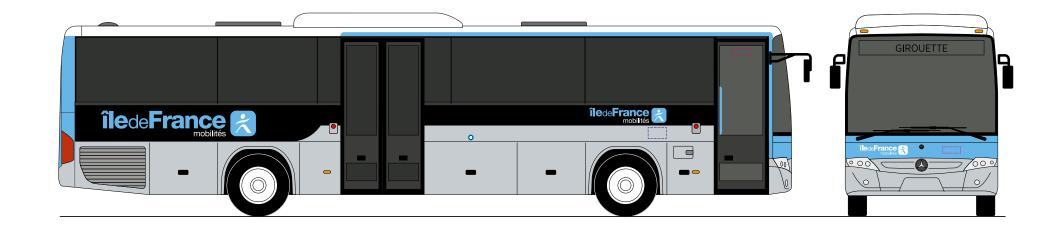
Exemple: car Mercedes-Benz Intouro 12 m

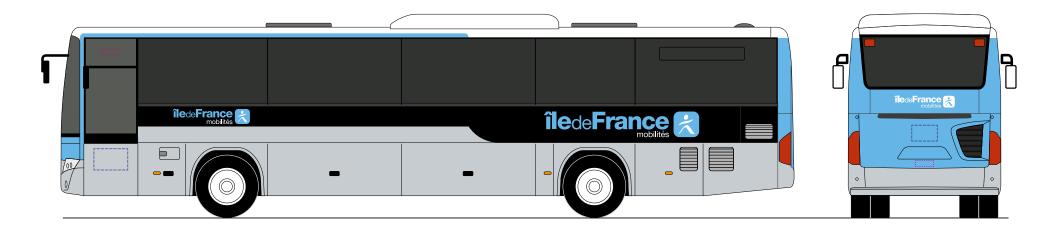




Exemple: car Mercedes-Benz Intouro 12 m







Logo collectivité territoriale 560 x 350 mm maximum

Logo opérateur de transport 300 x 120 mm

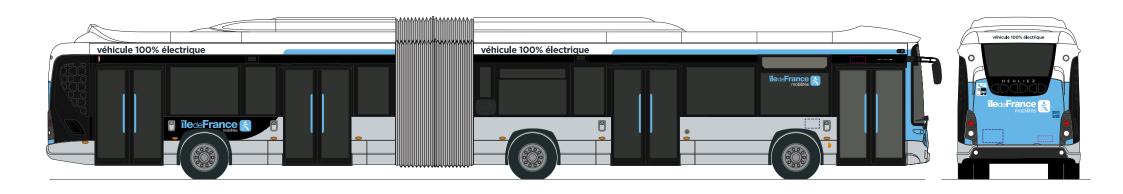
Livrée des véhicules propres



Les labels présents sur les livrées

Les labels « véhicule hybride », « véhicule 100 % électrique », « véhicule 100 % gaz naturel » « véhicule 100 % biométhane » et « véhicule 100 % hydrogène » doivent être présents sur les véhicules respectueux de l'environnement.

Sur les véhicules standards, le label est présent à l'arrière sur les pavillons des faces latérales, ainsi que sur la face arrière. Sur les véhicules articulés, le label est présent à l'arrière et est doublé avant l'accordéon sur les pavillons des faces latérales. Il est également présent sur la face arrière du véhicule.



Logo collectivité territoriale 450 x 280 mm maximum

Logo opérateur de transport 300 x 120 mm

Livrée des véhicules équipés



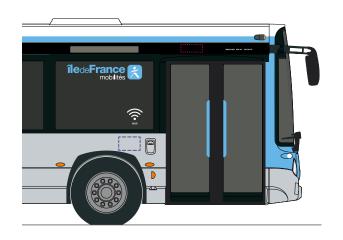
Les labels des services embarqués présents sur les livrées

Les labels «WIFI», «USB», «climatisé» doivent être présents sur les véhicules disposant de ce(s) service(s).

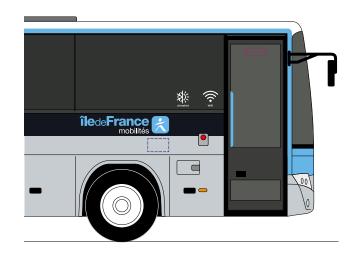
Ces labels seront présents sur les vitres près de la porte avant en respectant l'ordre ci-dessous en partant de celle-ci.

1 > WIFI 2 > USB 3 > climatisé

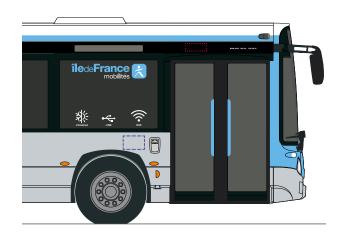
Les fichiers de fabrication sont communiqués par l'agence Sennse.



Exemple d'un service sur un bus



Exemple de deux services sur un car



Exemple de trois services sur un bus

Services



Les identifiants présents sur les livrées

Pour certains services Île-de-France Mobilités, sont prévus des identifiants qui viennent s'ajouter à la livrée Île-de-France Mobilités.

Sous forme de cartouche, positionnés sur les différentes faces des véhicules, ces identifiants concernent les services suivants :

Valise Express (modèle et typo) fournie à la demande auprès de l'agence Sennse







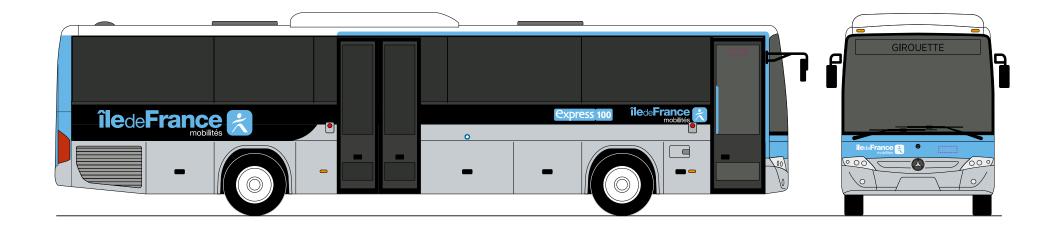


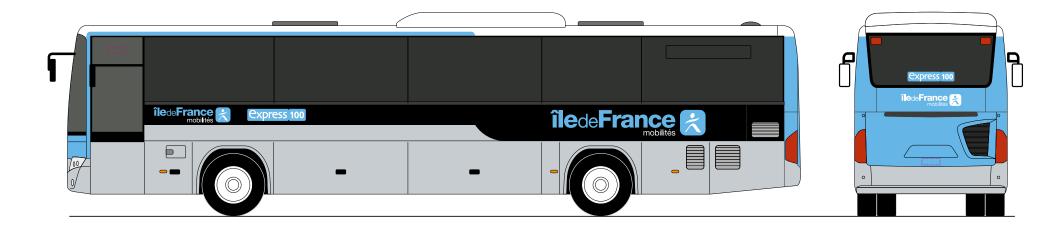


Décliné avec les départements : 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

Exemple de livrée Express





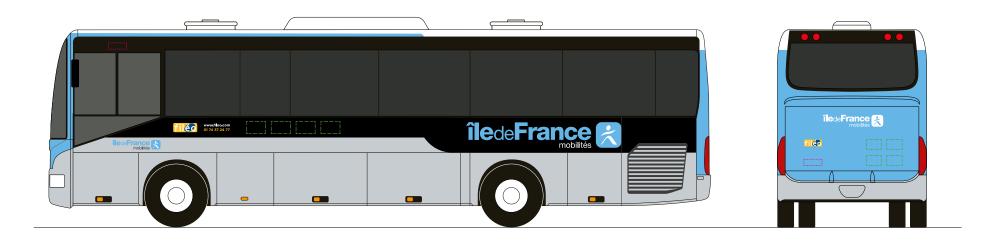


Logo opérateur de transport 300 x 120 mm

Exemple de livrée Filéo







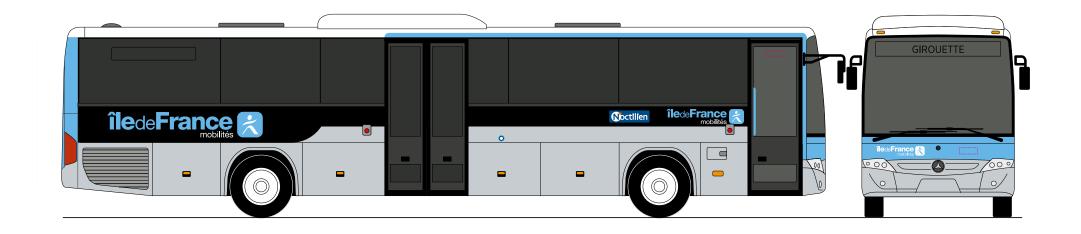
Logo collectivité territoriale 360 x 224 mm maximum

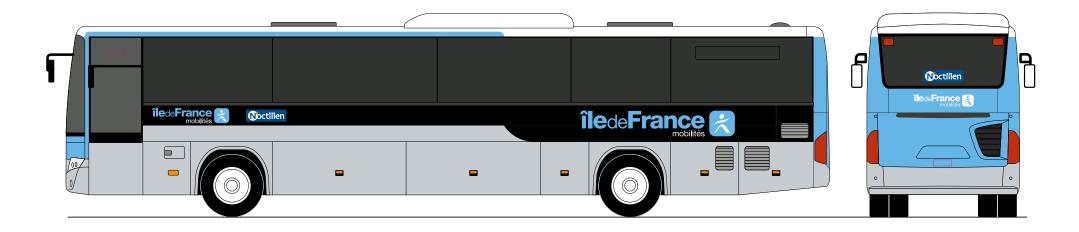
Logo opérateur de transport

300 x 120 m

Exemple de livrée Noctilien



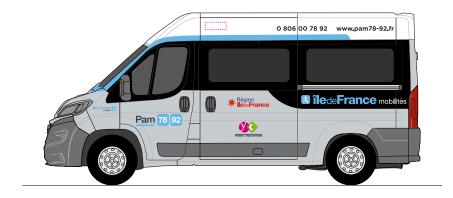




Logo opérateur de transport 300 x 120 mm

Exemple de livrée Pam

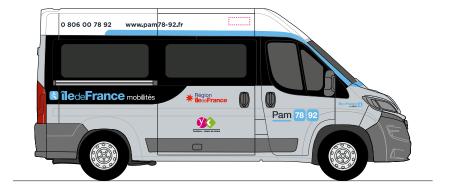








Capot vu de dessus

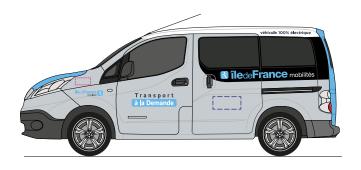




Logo opérateur de transport

Exemple de livrée Transport à la Demande















Logo opérate<mark>µr de transport</mark>

Sticker « priorité au bus »



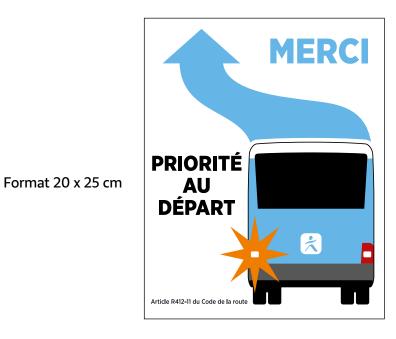
Tous les bus franciliens à l'identité 100% Île-de-France Mobilités doivent afficher le sticker « priorité au bus » à l'arrière du véhicule.

Ce sticker doit être positionné à l'arrière, sur le côté gauche à proximité de la fenêtre arrière.

Les fichiers de fabrication sont communiqués par l'agence Sennse.

Pour la première fabrication, un prototype est à envoyer à l'agence Sennse (pour le compte d'Île-de-France Mobilités) pour validation.

Les transporteurs doivent se mettre en conformité pour l'ensemble de leurs véhicules Île-de-France Mobilités réceptionnés en bleu.



E0-222-LK

Exemple de mise en situation du sticker

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20241212-2024-187-DE

Sticker « angles morts »



Dans le cadre du décret du 20/11/2020 relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules lourds, la mise en place de ce dispositif de signalisation est obligatoire et son emplacement est précisé : il doit être visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule.

Le décret stipule comme suit :

« Les véhicules à moteur sont équipés d'une signalisation :

sur la **face arrière** du véhicule, à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,50 mètre du sol ;

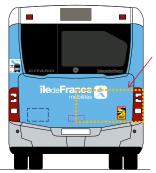
et d'une signalisation dans le **premier mètre avant** du véhicule, hors surfaces vitrées, **à gauche et à droite**, et à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,50 mètre du sol.

Enfin les autobus et autocars articulés sont équipés de signalisations matérialisant les angles morts sur chacun des tronçons composant le véhicule articulé. »

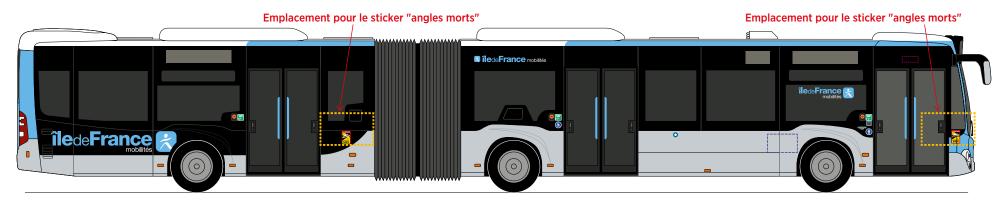
Il convient au transporteur d'adapter au mieux l'emplacement du sticker angles mort, selon les contraintes techniques du véhicule.



Format 17 x 25 cm



Emplacement pour le sticker "angles morts"



Exemple d'application du sticker «angles morts» sur un bus 18 m

2 DÉPLOIEMENT

Commande auprès des constructeurs



Un véhicule peint

Il est demandé que les véhicules livrés par les constructeurs aux transporteurs aient :

- Leur carrosserie peinte en vif-argent certifié Île-de-France Mobilités.
- Leur toit peint en blanc certifié Île-de-France Mobilités. Dans le cas d'un choix de nuance, pour les parties non visibles,
 Île-de-France Mobilités préconise d'utiliser le RAL 9003 mais ne l'impose pas, tant que la nuance est blanche.

Concernant l'arrière des véhicules, cette zone peut être indifféremment peinte en bleu IDFM 50555 ou pelliculée selon les modalités du contrat passé entre le transporteur et le constructeur, sous réserve de validation par Île-de-France Mobilités.

De même, certains éléments de la livrée peuvent être peints (risque de chauffe, partie difficilement adhésivable) sous réserve de validation par Île-de-France Mobilités.

Procédure de demande de livrée



Les éléments techniques pour fabrication

La fabrication de l'habillage ne doit s'effectuer qu'à partir de fichiers sources qui doivent être fournis par Sennse.

Tous les éléments techniques sont disponibles auprès de l'agence après envoi de la matrice Excel complétée ; l'ensemble des colonnes doit être complété.

C'est au transporteur de rentrer en contact directement avec l'agence Sennse (voir contacts en dernière page).

Les demandes d'habillage doivent se faire le plus en amont, avant la mise en exploitation du véhicule. Ce délai ne saurait être inférieur à 8 semaines.

Les BAT des fichiers sont à faire valider auprès de l'agence Sennse, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, avant les opérations de pose sur les véhicules.

Identifiants des collectivités et opérateurs



Les règles d'intégration des logos des collectivités et des opérateurs

Sur la base des fichiers sources transmis par l'agence Sennse, sont ajoutés les logos des collectivités et des opérateurs par le transporteur. L'emplacement ainsi que la proportion maximale des logos sont précisés sur les plans :

Logo collectivité territoriale Logo opérateur de transport 560 x 350 mm maximum 300 x 120 mm

Le logo de l'opérateur doit être :

- en couleur lorsqu'il est placé sur fond vif-argent ou blanc.
- en blanc lorsqu'il est placé sur fond bleu ou noir et sur les vitres.

Marquage technique et signalétique



L'usager, pour faciliter son voyage, est accompagné par des indications : girouette, stickers de montée ou d'interdiction de montée, stickers PMR et UFR.

Caractéristiques techniques

Les adhésifs des bandes bleues verticales sont utilisés sur les portes des bus et cars pour indiquer la montée aux voyageurs. Par défaut, ces bandes se trouvent sur la première porte à la montée sur les fichiers techniques transmis.

Dans le cas où les autres portes seraient accessibles à la montée des usagers, il s'agit de placer les adhésifs des bandes bleues sur lesdites portes.

En revanche, Île-de-France Mobilités n'impose pas de contraintes en termes de signalétique car elle est propre à chaque réseau et à chaque ligne. Les transporteurs apposent les stickers pour la montée et pour l'interdiction de montée sur les portes du véhicule ainsi que les stickers PMR et UFR et d'accessibilité en respectant une zone de respiration s'ils sont à proximité de la marque Île-de-France Mobilités.

La girouette et ses indications sont également propres à chaque réseau et parc.

La pose de bandes réfléchissantes sur les cars ne doit pas nuire à la livrée Île-de-France Mobilités.

TABLEAU DE SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITÉ ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

État des lieux des bus et cars roulant en Île-de-France



Tableau de suivi sur les bus et cars franciliens

Depuis le mois de mars 2018, Île-de-France Mobilités a mis en place un tableau de suivi pour l'arrivée des nouveaux véhicules et leur recensement (véhicules électriques, gaz, hybrides...). Ce tableau est régulièrement envoyé par l'agence Sennse et doit être mis à jour par les transporteurs à cet effet.

îledeFrance mobilités		Document à compléter chaque Chaque véhicule doit être inscri	mois et à renvoyer à c.tiphine.@sennse.fr t précisément									
	ÉTAT DES LIEUX - LIVREE IDFM											
Transporteur - Intitulé de la filiale	Adresse de stationnement du véhicule	Réseau - Ligne - territoire	Modèle	Gabartit (standard ou articulé)	Moteur (diesel, électrique, gaz, hybride)	Nombre de portes	Présence de panneaux publicitaire (oui ou non, taille)	Présence de girouette (oui ou non)	Logo de collectivité (précisez)	Intérieur Île-de-France Mobilités (oui ou non)	Plaque d'immatriculation ou n° de parc	Date de mise en circulation

4

CAHIER DES CHARGES POUR LES VÉHICULES RÉTROFITÉS ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS



Remplacement de l'identité STIF par celle d'Île-de-France Mobilités : 6 modèles de sticker

L'ensemble des véhicules du parc francilien qui circuleront après mars 2020 a fait l'objet d'une opération visant à remplacer les identifiants STIF par des identifiants Île-de-France Mobilités.

Au total, ce sont 6 tailles de sticker qui doivent être posés sur les véhicules selon les modèles de bus.

Les fichiers vectoriels pour la fabrication des stickers, en vue de la maintenance, vous sont fournis en parallèle de ce document et à la demande par l'agence Sennse.

Modèle 1
Exclusivement bus



Modèle 2
Exclusivement car



Modèle 3



Modèle 4



Modèle 5
Exclusivement Optile





Fabrication des 6 modèles de sticker



Pour assurer une parfaite homogénéité du parc de véhicules, les consignes suivantes sont à respecter pour la commande et la fabrication des identifiants Île-de-France Mobilités.

- Fabrication à partir des fichiers vectoriels fournis à la demande auprès de l'agence Sennse.
- Utilisation des gammes certifiées d'adhésifs Île-de-France Mobilités pour les logos en lettre découpées.
- Pour les stickers sur fond noir, la validation de prototypes (première fabrication) par l'agence Sennse pour le compte d'Île-de-France Mobilités est obligatoire.

Type de sticker	Type d'impression			
Modèle 1	Lettres découpées uniquement			
Modèle 2	Fond noir uniquement			
Modèle 3 Modèle 4	Lettres découpées pour une pose sur la sérigraphie des vitres	Fond noir pour les autres possibilités de pose		
Modèle 5	Fond noir uniquement			
Modèle 6	Fond bleu Île-de-France Mobilités uniquement			

L'intégrité de la marque Île-de-France Mobilités doit toujours être préservée.

Des opérations de contrôle aléatoires seront menées afin de s'assurer de la bonne conformité des opérations de maintenance.

Pose du modèle 1 à l'avant des bus uniquement



Le modèle 1 se positionne sur la première vitre à l'avant des flancs des bus uniquement.

Toutefois, en présence d'une issue de secours, il peut être positionné sur la deuxième vitre.

Il est prioritairement positionné centré en bas de la vitre, à partir de la fin de la sérigraphie pour plus de facilité. Si un élément de carrosserie ou de découpe l'impose, il est placé en haut.





N.B. Si la pose se déroule de nuit avec la sérigraphie peu visible, il faut se caler à 5 cm du bas de la baie.

Pose du modèle 2 à l'avant des cars uniquement



Le modèle 2 se positionne à l'avant des flancs sur la carrosserie des cars uniquement.

Pour une homogénéité des véhicules, il doit être installé collé en hauteur au joint et calé sur un élément de la livrée (logo).



N.B. Sans éléments de repère, le sticker doit être calé à 5 cm du bord de la vitre.

Pose des modèles 3 et 4 à l'arrière des véhicules



Les modèles 3 et 4 se positionnent à l'arrière des flancs des véhicules au-dessus des vitres (bus) ou sur la carrosserie (cars).









Superposition du modèle 4



Le modèle 4 est fabriqué en 2 morceaux. La césure sera réalisée entre le « a » et le « n » de « France » Après étude de la durabilité, il est demandé de réaliser une pose en superposant les deux morceaux. La superposition doit être au minimum de 2 cm.

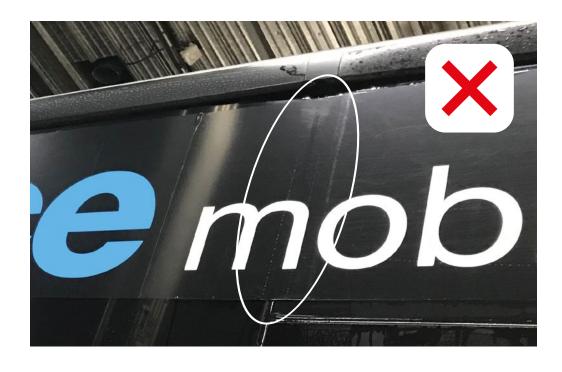


Découpe obligatoire aux niveaux des joints



Selon les modèles de véhicules, il peut y avoir des joints sur lesquels les stickers viennent se positionner. **Pour éviter un possible décollement prématuré, il est demandé de procéder à une découpe au niveau des joints.**Le positionnement des stickers doit se faire en privilégiant la découpe sans nuire au lettrage du logo.

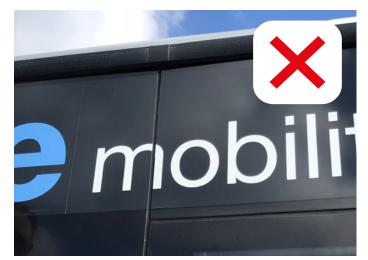
Il est préférable que le logo soit décalé par rapport à l'arrière du véhicule et que les lettres restent intègres.





Localisation de la découpe au niveau des joints



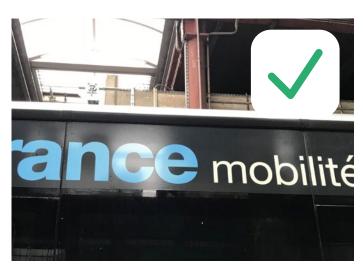












N.B. En cas d'impossibilité, il est demandé de privilégier une coupure sur le mot « Île-de-France »

Pose du modèle 5



La pose du modèle 5 devra s'effectuer sur la carrosserie à l'avant et à l'arrière du véhicule, dans la mesure du possible sur les véhicules Euro 3, 4, 5 et 6.

L'hétérogénéité du parc de véhicule ne permet pas à Sennse de définir précisément une zone de pose. Ainsi, c'est au transporteur de réaliser cette pose dans un espace ne nuisant pas à l'intégrité de la marque Île-de-France Mobilités.

Exemples disponibles page suivante.

Emplacements pour le modèle 5





Cas où il n'y a pas de place pour ajouter le logo: impossible

















RÉGLEMENTATION SUR LES VITRES ISSUES DE SECOURS

Issues de secours



Le moratoire sur les issues de secours a pris fin. Auparavant, la présence de films adhésifs sur les issues de secours sans justificatif d'essai de brisabilité était considérée comme une « défaillance » entraînant une observation et pouvant devenir à terme, une défaillance majeure (avec sursis).

Depuis le 20 mai 2018, date de l'entrée en vigueur du IT PL F9 à la place du SRVP33, la présence de film plastique sur une issue de secours, en l'absence de justificatif d'essai de brisabilité, se pérennise comme une défaillance mineure. Les défaillances mineures n'ayant aucune incidence notable sur la sécurité du véhicule ou sur l'environnement, le contrôle technique périodique entraîne un résultat favorable (A) en l'absence de défaillance majeure et critique (art. 9 des modifications de l'arrêté du 24 avril 2017).



Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20241212-2024-187-DE Chef de projet Date de réception préfecture : 20/12/2024 @sennse.fr